

CONCOURS REGIONAL 2009/2010

Images Projetées

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les Clubs participants doivent être à jour de leur cotisation fédérale. Mais les auteurs non fédérés qui sont membres de ces clubs sont acceptés

Nombre de photos par clubs : illimité. Un auteur participant au concours régional s'engage à participer au concours national.

Nombre de photos par auteur : 5 photos présentées sur support numérique, les diapositives ne sont plus acceptées.

Sujet : libre. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés.

2. MODALITES DE PARTICIPATION

La même image (ou image très proche) ne peut participer la même année dans plus d'une discipline (IP, CP, NB) qualificative pour les concours nationaux.

Date limite de réception : **15 février 2010**

ADRESSE D'ENVOI :

Les envois par club ne peuvent être fractionnés. Ils doivent être accompagnés d'un bordereau par auteur et du bordereau club (fournis par l'UR 18).

Jean-Christophe PRAT

18 avenue des Chardons

94800 VILLEJUIF

Tél : 01 74 50 34 03 / 06 88 47 34 03

E-Mail : jcprat@noos.fr

3. JUGEMENT

Date : **20 mars 2010**

Lieu : CCPSA

centre culturel A. Malraux

1 avenue Léon Harmel

92160 ANTONY

Composition du jury : 3 personnes extérieures ou non à l'UR 18.

Le jury se verra présenter les photos en totalité avant de noter de 20 (meilleure note) à 5.

S'ils le souhaitent, les membres du jury pourront présenter quelques unes de leurs œuvres.

4. PRÉSENTATION ET CODIFICATION DES PHOTOS

Les Fichiers numériques, les critères suivants devront être respectés :

- Un CD-Rom indiquant sur la jaquette les références suivantes :
Nom et adresse de l'expéditeur, plus numéros d'U.R., du Club (exemple : 181732).
- Chaque CD-Rom comportera les fichiers images répertoriés par Auteurs ainsi que le bordereau informatique complété sous EXCEL par l'expéditeur.
- Tous les fichiers images figureront impérativement sur le même répertoire (exemple : 181732).
- Chaque fichier sera fourni en 2 formats différents :
1 fichier au format JPEG niveau 10 (1024 x 768 pixels pour la plus grande dimension), limité à 1 Mo (profil Adobe RGB 1998) **Attention aux verticales : maximum 768 pixels.**
1 fichier haute définition au format JPEG (3000 x 2000 pixels minimum au profil Adobe RGB 1998)
Ceux-ci devront être enregistrés pour **chaque auteur** dans 2 sous-dossiers qui s'intituleront **SD** et **HD** le premier contenant les fichiers en basse définition et le second les fichiers en haute définition et présenté dans le sens de lecture. Même en cas d'erreur, l'image sera présentée telle quelle et aucune modification ne sera apportée par les organisateurs.

Chaque Fichier numérique sera codifié par **quatre nombres codes** :

exemple : 181732001206 (impérativement **12 chiffres**, sans espace ni tiret, ni titres ou noms) :

- 18 = N° de l'U.R.,
- 1732 = N° du Club,
- 0012 = N° Carte « Photographe FPF » de l'Auteur **ou un numéro commençant par le chiffre 9 pour les non fédérés**
- 01 = N° de l'Image.

Pour vos envois, utilisez des pochettes cartonnées ou « slim ».

5. PALMARES

Classement par œuvre

Classement par club : sur les 6 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club

Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos.

6. SELECTION POUR LE CONCOURS NATIONAL

Les épreuves ayant obtenu les meilleures notes seront qualifiées. En cas d'ex-æquo, le jury sera souverain afin de déterminer les œuvres participant au National.

Le nombre de photos participant au concours national est fixé par le Commissariat National en fonction des résultats de l'année précédente.

Le Commissariat régional informera les participants au Concours National de la disponibilité et des résultats de leurs œuvres.

7. GARANTIES

Les CD ne seront pas retournés aux expéditeurs. Si toutefois un club souhaite récupérer son CD, il pourra le faire à L'AG des Clubs en faisant la demande expresse au commissaire avant celle-ci.

Toute photo ne respectant pas ce règlement sera systématiquement disqualifiée. La participation au Concours Régional implique l'acceptation du présent règlement